

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 20 (1933)
Heft: 5

Rubrik: Chronique suisse-romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bergische Staatskommissar die Bezeichnung «Werkbund-Ausstellung» untersagt. Um jede allfällige Gefahr einer «Baubolschewismus-Infiltration» zu beseitigen, ist Prof.

Schmitthennner in die Ausstellungsleitung berufen worden, nachdem er in einem Gutachten gegen den ursprünglichen Plan sehr eindeutig Stellung genommen hat. str.

Chronique suisse-romande

Expositions d'architecture

Au pied levé, le Groupe de l'Architecture Nouvelle à Genève (G. A. N. G.) a réussi à organiser du 29 avril au 10 mai deux expositions des plus intéressantes.

L'une, sur l'*Ecole moderne*, a déjà passé dans quelques villes suisses. A Genève elle est patronnée par le Département de l'Instruction Publique.

L'autre exposition, sur le *parcellement rationnel*, montre les documents préparés pour le Congrès international d'architecture moderne à Bruxelles en 1930. Elle est patronnée par la Société pour l'amélioration du logement.

Les documents étaient exposés simultanément dans la maison de verre.

Nos félicitations au Groupe du G. A. N. G.!

La Reconstruction du quartier de St-Gervais

Epilogue. En date du 31 mars 1933, le Conseil d'Etat a conféré la qualité de «*plan d'aménagement*» au projet d'aménagement du Quartier de St. Gervais établi par Monsieur Bodmer, du Service d'Urbanisme, sur la base de l'avant-projet de M. Braillard, architecte F. A. S. Au sens légal du terme, cela signifie que le Département a le droit de refuser pour le délai d'une année toute construction non conforme au plan adopté. Ce dernier peut donc recevoir un commencement d'exécution.

La loi du 9 mars 1929 prévoit que si un propriétaire ne veut pas se conformer au «*plan d'aménagement*», le Conseil d'Etat est obligé de faire approuver le projet par le Grand Conseil dans le délai d'une année. Cette instance légale donne alors au plan le titre de «*plan d'extension*» qui revêt ainsi le caractère d'utilité publique et permet, au besoin, l'expropriation par les pouvoirs publics ou des mandataires. Il sera donc indispensable de consulter le Grand Conseil pour permettre la réalisation du projet mais, comme on le voit, le délai pour cette formalité n'est pas nécessairement immédiat.

Nos lecteurs ont été tenus au courant des péripéties de la tragi-comédie qui a précédé cette décision du gouvernement genevois; il n'est pas inutile d'en résumer les divers actes:

Nomination d'un collège d'experts chargé d'examiner le projet officiel. Après plus de vingt longues séances d'un travail ardu (mais non rémunéré), les conclusions sont défavorables.

Préavis défavorable des Commissions techniques offi-

cielles — Commission des Monuments et Sites et Commission du plan d'extension (travail gratuit).

Pétition de 90 architectes et ingénieurs et de la Société des ingénieurs et architectes pour demander de nouvelles études.

Présentation d'un projet par un groupe d'architectes et demande d'une expertise impartiale (travail gratuit).

Voilà ce qui concerne les instances techniques.

Dans le domaine politique, les choses sont plus simples: Le Conseil Municipal accepte le projet officiel après une heure de discussion, sur le préavis d'une Commission des travaux qui comporte un seul architecte.

Ensuite, au cours de l'enquête publique, intervient la demande d'expertise des projets en présence; le Conseil d'Etat passe outre et accepte le projet officiel. A l'exception du chef du Département des travaux publics qui est juge et partie dans cette question, le Gouvernement ne possède pas de magistrat technicien. Est-ce dire que la magistrature confère l'omniscience en matière d'urbanisme? Est-ce reconnaître le danger d'un désaveu de l'administration par des experts?

Quoiqu'il en soit, on peut constater que le public ne s'intéresse guère aux questions d'urbanisme et que les techniciens genevois sont quantité négligeable.

Dans ce domaine, le gouvernement démocratique peut agir comme le faisait autrefois, à Genève, le gouvernement oligarchique. Heureusement, toutefois, avec moins de rigueur! Lorsque fut discutée la reconstruction des fortifications, au milieu du XVIII^e siècle, un Genevois, J.-B. Micheli du Crest, urbaniste avant la lettre et cartographe réputé, eut la malencontreuse idée de présenter un contre-projet au plan officiel dressé par l'ingénieur français de la Ramière. Le projet présentait des avantages évidents qu'il est facile, aujourd'hui, de reconnaître. La réponse gouvernementale ne se fit pas attendre longtemps: Micheli du Crest fut exilé et mourut dans les prisons de Berne, alors alliée de Genève.

Les citoyens qui, depuis une année, ont dépensé leur temps et leur argent à siéger comme expert et à dresser un nouveau projet qu'ils estiment supérieur seront consolés de s'en tirer à meilleur compte! Ils auront récolté, au cours de ces derniers mois, beaucoup d'horizons et quelques fleurs. Demain, peut-être, les pouvoirs publics leur demanderont de continuer leur bénévole collaboration aux travaux de l'administration!

Peut-être aussi, sommes-nous trop pessimistes en mettant déjà le point final...

Le classement des sites

La loi sur la conservation des monuments et la protection des sites du 19 juin 1920 permet au Conseil d'Etat de classer à titre de monuments ou sites les bâtiments ou terrains qui méritent la conservation au point de vue esthétique. Aucune modification n'est ensuite admise sans le consentement du Conseil d'Etat.

Un très grand nombre de maisons ont été ainsi classées dans l'ancienne ville et, dans la campagne genevoise, quelques maisons fortes ou châteaux. Le classement des sites n'a pas été entrepris à la même allure et c'est fort regrettable. Il est certain que si la Pointe à la Bise, par exemple, avait été classée, on aurait évité à la population les inquiétudes dont nous avons dit quelques mots dans notre dernière chronique.

Il est vrai qu'une des dernières opérations de ce genre, le classement d'une parcelle sur les falaises de St-Jean, avait donné lieu à un procès. Ce n'est pas sans peine qu'il avait été possible d'obliger la Commune du Petit-Saconnex à se soumettre aux conséquences financières du classement. Cet exemple n'avait pas été propice à encourager les pouvoirs publics à continuer leur action dans ce sens.

Il semble qu'aujourd'hui, après la fusion des Communes urbaines, un meilleur vent souffle dans la sphère gouvernementale. Les renseignements que nous avons pu obtenir laissent entrevoir une série de classements de sites bien connus de tout Genevois. Cette action vient à son heure et ne devra pas être ralentie, car il existe dans notre canton un nombre important de sites qui méritent protection. Signalons entre autres: les bords du lac, les bords de nombreux cours d'eau, les collines de Bernex et Chouilly, les falaises de Carouge-Pinchat, les maigres bois qui existent encore et enfin les multiples points de vue que possède notre canton.

Pour l'instant, nous soulignons simplement l'importance d'un classement des falaises du Rhône, de la Jonction jusqu'au-delà du Pont Butin.

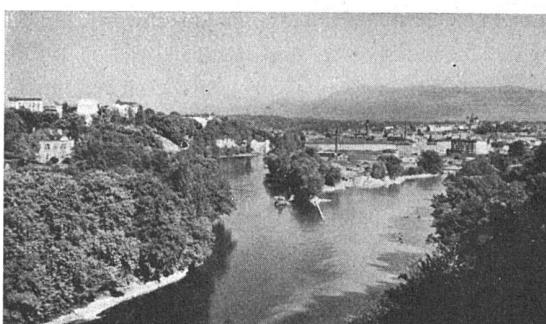
En effet, il y a quelques années déjà nous avions présenté le schéma ci-annexé qui indique l'effort à entreprendre, et dans notre dernière chronique, nous avons parlé tout au long du système de parcs riverains qui bordent le lac et sont reliés à la ville par des quais-promenades. Autour de la rade, la nature est calme, le paysage tranquille, et la rive modelée par la main de l'homme laisse apparaître cette rigueur géométrique inhérente aux ouvrages d'art.

Grünflächenplan der Stadt Genf

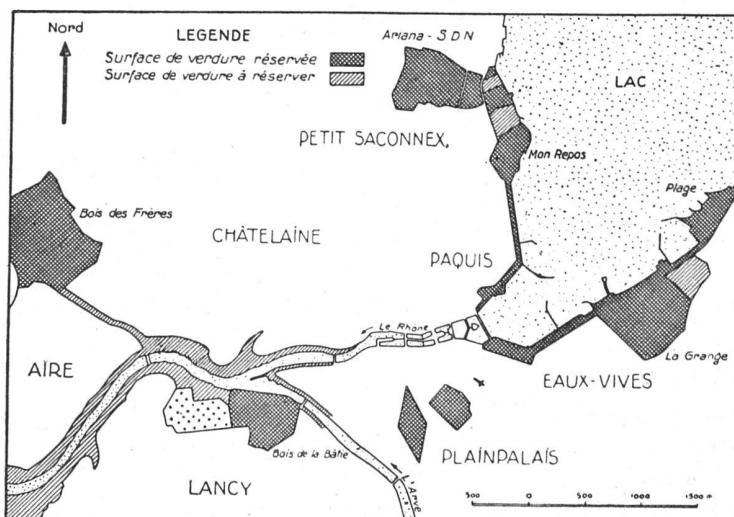


Genève: Le quai Wilson et le Parc Mon Repos

Genève: Les bords du Rhône à la Jonction
(Zusammenfluss von Rhône, links und Arve, rechts)



Vue de la région du Pont Butin, on aura peine à reconnaître la Genève des bords du lac. Là, aucune transformation frappante n'est intervenue dans les bords du fleuve. Ce sont des falaises et des pentes rapides qui satisfont l'esprit le plus romantique; mais les frondaisons et l'atmosphère conservent cependant au paysage ce caractère aimable avec une certaine noblesse que l'on retrouve si fréquemment dans les pays méditerranéens.



C'est sur les bords du Rhône que doivent être continuées le plus rapidement possible les réserves de verdure si heureusement créées au bord du lac.

Ausstellung Georges Braque in Basel

Als am 9. April die *Georges-Braque-Ausstellung* in der Basler Kunsthalle eröffnet wurde, hielt Karl Einstein, der Biograph des Künstlers, einen tiefschürfenden, allumfassenden, prophetischen Vortrag.

Er deutete Braques Kunst als Hereinbruch visionärer Welten in unsere standardisierte Wirklichkeit, als endliche Herabkunft seelischer Wahrgesichte, die bis dato durch rationalistisch berechnende Jahrhunderte in das Gebiet des Unbewussten verdrängt worden waren, kurzum, als Offenbarung.

Nachdem sich die Zuhörer von den schwer dahinrollenden Gedankenwalzen wieder erholt hatten, wagten jene, die solchem Prophetentum gegenüber noch Neulinge waren, scheu tastende Blicke zu den Bildern emporzusenden.

Es liegt ja heute die Erwartung in der Luft, unsere rationalistisch festgerannte Welt müsse plötzlich einen Riss bekommen. Man lässt sich gern sagen, ein neuer Urschöpferquellgeist müsse sich in der Malerei übergegenständlich ausdrücken, neue Symbole erdichten, in reinen Farben und Formen orakeln.

Aber es ist ärgerlich, wenn man sich durch solche über-sinnliche Erwartungen den Genuss verteufelt, der sich in Braques Werken der feinsten sinnlichen Reizbarkeit bietet.

Bei näherem Hinsehen setzen sich die «Halluzinatio-nen» aus jenen kleinen Gegenständen zusammen, die ein träumender Großstädter um sich haben kann; fast immer findet man eine Mandoline, ein Notenblatt, einen Krug, eine Pfeife, einen barocken Tisch und eine Tapete, wie man sie hin und wieder in Pariser Zimmern trifft.

Dass der Maler mit diesen Dingen so willkürlich umgeht, erscheint einem gar nicht unerhört, denn es sind an sich doch nur Spielzeuge, losgelöst von einer organischen Welt, wo Baum und Berg und Haus einander sinnvoll Ant-

Puissent nos magistrats ne pas reculer devant les difficultés pour conserver au pays ce qui fait, aujourd'hui encore, son plus grand attrait! Hl.

wort geben. Sie sollen nur das Auge anregen, sich in reizvoller Weise überschneiden, einander gut oder seltsam stehen. — Braque löst diese Gegenstände ganz auf, nimmt von der Mandoline die flüssige Kurve, vom Tisch die Ma-serung und vom Notenblatt die rechten Winkel, um damit flächige Motive abzuwandeln, lauter gut geschriebene Melodien. Zuweilen entsteht dann ein starkes Ornament, das man nicht vergisst, gern als Teppich in seinem Zimmer hätte, oder das eine Frau zu neuem Schmuck anregen mag. Ist das nicht viel, und braucht man, um sich darüber zu freuen, Einführungsexerzitien in abgründige, hintergründige, untergründige Mysterien?

Auf den ersten Blick entdeckt man in Braques Bildern lauter Beziehungen zu Werken Picassos, in der Brechung und rhythmischen Wiederholung von Formen, in gewissen Kurven, die ein scheinbares Chaos zusammenraffnen, nicht zuletzt auch in der Wahl ähnlicher Requisiten.

Wenn aber Picasso sprunghaft vorgeht, alle Arten von Wild aufjagt und erlegt, so bildet Braques gesamtes Werk eine regelmässige Stufenleiter von grauen, belanglosen Tastversuchen bis zu blühenden «Bouquets». Denn während die ersten Bilder Braques rhythmischen Uebungen und Rechenexempeln gleichen, erlöst sich in seinen späteren eine schwelgende Sinnlichkeit der Farben. Auch diese bleibt noch sehr diskret. Nie tanzt Braque wie der Kobold Picasso lachend über alles hinweg. Rebellion ist ihm fremd. Er ist ein direkter Nachkomme der massvollen, typisch französischen Farbenkultur.

Nicht aus visionärer Erfülltheit, sondern aus Ueberfei-nerung scheint diese Kunst auf die Auseinandersetzung mit der Umwelt zu verzichten. Sie ist kein Anfang, eher ein Resultat langer Traditionen, — destillierter, optischer Geschmack.

T. Burckhardt.

Berner Bauchronik

Im kantonalen Gewerbemuseum hat vom 1. bis 23. April eine Ausstellung «Neue Sportbauten» stattgefunden. Anschaulich wurden bedeutende Sportanlagen und -gebäude in Photographien und Plänen gezeigt, vorwiegend bestehende Anlagen und Projekte aus Deutschland und der Schweiz, wobei die künftige Anlage von St. Jakob bei Basel im Vordergrund stand; Projektverfasser: von Sinner und Beyeler, Bern. Die gleichen Architekten führten auch das bereits zu einer gewissen Berühmtheit gelangte Projekt einer Kunsteisbahn und Wellenbadanlage für Bern in Plänen vor. Gegen dieses Projekt sind

mehr als 60 Einsprachen erhoben worden. Die letzten dieser Einsprachen sind nunmehr abgewiesen, so dass die Baubewilligung vom 9. Februar 1933 endgültig in Kraft tritt. Mit den Arbeiten soll sofort begonnen werden. Die Eislaufanlage soll auf 15. November 1933 eröffnet werden, die Badanlage im Jahre 1934.

Im übrigen war die Ausstellung, soweit sie Berner Verhältnisse anbelangte, etwas einseitig, denn während z. B. die projektierte Erweiterung des Hallenbades Sommerleist breit vorgebracht wurde, zeigte man vom Konkurrenzprojekt beim Kasinoplatz überhaupt nichts; solange